

ASSURER UNE PRESTATION DE SURVEILLANCE HUMAINE

CCP 1 et CCP 3

60% PRATIQUE

40% THEORIQUE

Objectifs pédagogiques

Acquérir les 2 compétences nécessaires théoriques et pratiques pour le passage du Titre IV A2SP pour répondre à l'obligation du décret n° 2005-1122 du 06/09/2005.

Actualiser les compétences théoriques et pratiques nécessaires pour le passage de l'examen des CCP 1 et CCP 3, pour l'obtention du Titre IV A2SP, faire la remise à niveau des compétences pour répondre à l'obligation de l'arrêté du 27 Février 2017 (modifié arrêté du 24 janvier 2023).

Pré-requis

Être en possession d'un n° de carte professionnelle délivré par le CNAPS (décret 2009-137 du 09/02/2009) ou en cours de demande.

Public concerné

Toute personne souhaitant continuer à exercer les fonctions d'agent de sécurité privée. Et passer un diplôme de niveau IV.

Programme de formation

Exposé théorique

1ère partie : Geste élémentaire de premier secours (3 heures)

2ème partie : Cadre juridique d'intervention (8 heures)

3ème partie : Compétences opérationnelles (2 heures)

4ème partie : Prévention des risques terrorisme (8 heures 30)

Exercices pratiques

1ère partie : Geste élémentaire de premier secours (4 heures)

3ème partie : Compétences opérationnelles (4 heures)

4ème partie : Prévention des risques terrorisme (4 heures 30)

Modalités et d'accès d'accès / inscription

Délai d'accès 20 jours avant le début de la formation

Méthodes pédagogiques

Le parcours pédagogique se déroule pendant 1 jour en distanciel (asynchrone) et 3 jours en présentiel (présence physique du formateur auprès de ces stagiaires).

Moyens pédagogiques

PC Sécurité, Livret du cours, Emetteurs-récepteurs, etc...

Modalités d'Evaluation

Test d'évaluation en fin de journée lors du MAC APS

Nombre de participants / Durée

Effectif de mini. : 4 - maxi. : 12

34 heures (-7 heures si Mac SST moins 24 mois)

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

Lieux de réalisation

4 rue de la Durance - Strasbourg (67)

Méthodes mobilisées

La méthode expositive, transmissive ou magistrale.

La méthode démonstrative (le formateur présente une opération ou une procédure et montre chacune des étapes de réalisation aux apprenants en précisant quoi faire et comment le faire ;

La méthode active ou dite « de découverte » (Le rôle du formateur va être de créer un scénario pédagogique et d'amener l'apprenant à acquérir des connaissances en se trompant et en tâtonnant)

Compétences attestées

Mise à jour des compétences et connaissances : juridiques, secourisme tactique et en préventions des risques terroriste.

Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap :

Référent handicap : Mike PIERRE-LOUIS

Tarif

Merci de nous demander un devis par mail à prisks-formations@orange.fr

Nous faisons appel à des formateurs auto-entrepreneurs pour certains modules de formation.

INDICATEURS 2025

0 %

Taux d'interruption
en cours de
formation

100 %

Taux de satisfactions
stagiaires

Autorisation administrative n° FOR-067-2123-11-29-20240951953 délivrée par la Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle Article L.612-14 du code de la sécurité intérieure dispose que « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

Une équipe au service de votre sécurité

SCHÉMA DU PARCOURS INDIVIDUALISÉ

Consolidation des compétences - CCP 1 & 3 - TP AGENT DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Objectif : permettre à un candidat déjà titulaire d'une qualification en sécurité privée ou d'une carte professionnelle par équivalence, de consolider ses compétences, de faire évaluer les compétences correspondant au CCP 1 & 3, et de poursuivre, le cas échéant (avec le diplôme SSIAP 1), son parcours vers l'obtention du Titre Professionnel Agent de sûreté et de sécurité privée (TP A2SP).

① ANALYSE DU PARCOURS ANTÉRIEUR

Candidat titulaire notamment de :

- TFP APS;
- CQP APS;
- Carte professionnelle définitive du CNAPS.



② POSITIONNEMENT INDIVIDUALISÉ

PRISKS réalise :

- vérification des titres, certificats et justificatifs,
- entretien individuel,
- test de positionnement (lors du début de la formation MAC APS),
- analyse des compétences déjà maîtrisées,
- identification des éventuels écarts de compétences.



③ PARCOURS DE CONSOLIDATION DES COMPÉTENCES - CCP 1 & CCP 3

Le parcours permet de consolider notamment les compétences relatives a :

- le contrôle des accès (palpation de sécurité),
- la prévention et la gestion des situations conflictuelles ;
- le risque terroriste ;
- les connaissances juridiques et techniques.

Évaluations formatives tout au long du parcours (lors de la formation du MAC APS).



④ ARTICULATION AVEC LE MAC APS

Lorsque les conditions réglementaires et les prérequis sont réunis, **PRISKS organise les séquences permettant de maintenir et d'actualiser les compétences APS en articulation avec le parcours CCP 1 couplé avec la formation du MAC APS, ou dans l'impossibilité faire une session de formation complémentaire.**

Principe : > Éviter la répétition inutile de séquences pédagogiques communes tout en maintenant une traçabilité distincte des objectifs et validations propres à chaque dispositif.



⑤ ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Le candidat est évalué sur les compétences correspondant au **CCP 1 & CCP 3** :

« Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité, de qualité et de durabilité. »

Les modalités d'évaluation sont celles prévues par le référentiel de certification applicable.



⑥ RÉSULTAT

Compétences maîtrisées / CCP obtenu

→ Une attestation est remise au candidat ou est archivée, conformément à la nature de l'évaluation réalisée.

OU

Compétences à consolider

→ Mise en place d'un plan d'action individualisé et, si nécessaire, d'un parcours complémentaire.



⑦ POURSUITE DU PARCOURS DE CERTIFICATION

Le candidat ayant validé les compétences du CCP 1 & CCP 3, peut poursuivre son parcours vers les **CCP restant à obtenir** :

CCP 1

Surveillance humaine



CCP 2

Prévention et protection contre les risques et les menaces



CCP 3

Surveillance humaine sur sites sensibles (avec SSIAP 1)



⑧ OBTENTION DU TITRE PROFESSIONNEL

Capitalisation des CCP conformément aux dispositions du référentiel de certification.

Lorsque les trois CCP sont obtenus :

Le stagiaire peut faire une présentation à l'examen du :

→ TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Un complément de 600 euros sera demandé pour le passage de l'examen.

PRINCIPE FONDAMENTAL DU DISPOSITIF

Ce parcours n'est pas une VAE.

Il s'agit d'un **parcours de formation, de consolidation et d'évaluation des compétences**, permettant au candidat de progresser vers la certification par blocs de compétences, dans le respect des modalités fixées par le certificateur.

PRISKS assure la traçabilité de chaque étape : positionnement → formation → évaluations lors de la formation du MAC APS → résultats → attestation → orientation vers la suite du parcours.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Le parcours est construit à partir du référentiel de certification du **Titre Professionnel Agent de sûreté et de sécurité privée – TP A2SP**, certification enregistrée au RNCP.